



Écoles et Instituts de Formation en Santé

CHR Metz-Thionville | CH de Briey

INFORMATIONS ET FICHE D'INSCRIPTION*

EPREUVES DE SELECTION

Candidats en Formation Professionnelle Continue

Rentrée septembre 2026

*** SOUS RESERVE de MODIFICATIONS des DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

MODALITES DE SELECTION

Le candidat s'engage à ne déposer qu'un dossier par bassin universitaire. Si deux ou trois dossiers sont déposés dans un même bassin, malgré la consigne, le candidat se verra exclu de la sélection.

Merci de renseigner l'attestation sur l'honneur et de la joindre au dossier d'inscription.

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

IFSI de PELTRE

....., le .. / .. /

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),....., né(e) le, atteste sur l'honneur n'avoir fait qu'une inscription dans le Bassin universitaire/regroupement de Lorraine pour la sélection à l'entrée en formation infirmière.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature

CONDITIONS LIEES A L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié : « Peuvent se présenter aux épreuves de sélection les candidats relevant de la formation professionnelle continue [...] justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection » : soit au lundi 14 novembre 2025.

CALENDRIER

Ouverture des inscriptions : A partir du **lundi 14 novembre 2025**.

Clôture des inscriptions : **Vendredi 16 janvier 2026 à 16h00**.

Epreuve écrite : **lundi 02 février 2026**. Une convocation sera adressée aux candidats par courrier.

Epreuve orale : **entre le lundi 02 février 2026 et le vendredi 06 février 2026**. Une convocation sera adressée aux candidats par courrier.

Résultats en vue de l'intégration : Les résultats seront affichés à l'IFSI et consultables sur le site internet www.ecolesantemetz.com le **lundi 23 février 2026 à 10h00**. Ils seront transmis par courrier postal à cette même date.

AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE

EPREUVE DE SELECTION – rentrée de septembre 2026

La sélection est effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2009, relatif au diplôme d'Etat infirmier.

En cas de situation de handicap, veuillez contacter le secrétariat qui vous mettra si besoin en relation avec le référent handicap.

EPREUVES :

A. EPREUVE ECRITE et ANONYME / 20 POINTS / 1 HEURE :

- a. Une sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social / **10 points / 30 minutes**
- b. Une sous-épreuve de calculs simples / **10 points / 30 minutes**.

B. EPREUVE ORALE / 20 POINTS / 20 MINUTES :

Elle consiste en un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux deux épreuves

CLASSEMENT :

Au vu des notes obtenues, la **commission d'examen des vœux établit une liste de classement.**

La liste de classement comprend une liste principale et une liste complémentaire qui comble les vacances résultant de désistements éventuels.

Les résultats sont affichés à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers où le candidat a déposé son dossier.

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par écrit.

Si, **dans les 5 jours ouvrés suivant l'affichage**, soit le samedi 21 février 2026 à 16h00, le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire. Les candidats qui ont accepté leur affectation dans un Institut de Formation ont un délai de **cinq jours ouvrés** à compter de leur acceptation pour s'inscrire dans l'Institut de Formation et s'acquitter des droits d'inscription.

Passé ce délai, les candidats sont réputés avoir renoncé au bénéfice des épreuves de sélection.

FRAIS INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à : **60 euros**

Vous devez régler par chèque à l'ordre du Centre des Finances Publiques.

Ce règlement sera obligatoirement joint au dossier d'inscription et ne sera en aucun cas remboursé.

QUOTA DE LA RENTREE 2025

154 étudiants en 1^{ère} année (ce chiffre peut être révisable par décision régionale) :

- les candidats sélectionnés par Parcoursup,
- les candidats en report de formation,
- les candidats relevant de la formation professionnelle continue : **38** places sous réserve des reports

FRAIS DE FORMATION

Frais de formation pour les personnes dont la formation complète n'est pas prise en charge par la Région : **8200 € par année.**

Droits annuels d'inscription universitaire : **178 €** (réactualisés chaque année de formation).

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

Pour connaître vos conditions d'éligibilité, vous devez IMPERATIVEMENT vous référer au document de la Région Grand Est. Ce tableau est accessible sur le site internet : www.ecolesantemetz.com, rubrique : « Concours d'entrée/sélection », « pièces jointes ».

ENVOI DU DOSSIER

Le dossier doit parvenir au plus tard le **VENDREDI 16 JANVIER 2026 à 16h00** (cachet de la poste faisant foi)

Par courrier obligatoirement en recommandé avec accusé de réception ou lettre suivie, à l'adresse suivante :

C.H.R. METZ-THONVILLE - INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
Bal n°41 - 1 allée du Château
CS 45001 – 57085 METZ CEDEX 03

NB : Un reçu d'enregistrement de la complétude de votre dossier vous sera adressé ultérieurement par courrier électronique.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE et RENVOYE AU CANDIDAT.

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- La fiche d'inscription.
- Une lettre de motivation : cf document recommandations aux candidats « comment rédiger un projet professionnel motivé »
- Un curriculum vitae.
- Attestation sur l'honneur pour une inscription sur le Bassin Lorrain.
- Une photocopie d'un des documents ci-dessous (**en cours de validité**) :
 - carte d'identité française : recto-verso
 - passeport français
 - titre de séjour français : recto-verso (pour les candidats étrangers)
- L'acquittement des frais d'inscription aux épreuves de sélection :

60 Euros : en chèque bancaire établi à l'ordre Centre des finances publiques : indiquer les nom et prénom du candidat au dos du chèque

Ces frais d'inscription aux épreuves de sélection ne seront pas remboursés.
- Les diplômes détenus
- Un relevé de carrière sur mon compte retraite (ou éventuellement la ou les attestation(s) employeur(s)) et attestations de formations continues
- En cas de demande d'aménagement des épreuves, fournir obligatoirement la décision de la MDPH ou médecin traitant. Le candidat fournit à l'IFSI, au plus tard à la date de forclusion du concours, la nature de l'aménagement fixé par le médecin désigné.

**RECOMMANDATIONS AUX
CANDIDATS**



« Formation Professionnelle Continue »

**Comment rédiger un projet
professionnel motivé ?**



Avant tout, la rédaction de ce type de document met en valeur les expériences que vous avez vécues qui vous ont donné envie de vous orienter vers le métier d'infirmier(e) ainsi que les qualités humaines que vous pensez avoir qui vous semblent indispensables pour vous occuper de personnes avec des besoins de soins physiques, psychologiques ou sociaux.

Il est donc attendu une description des situations qui vous ont marqué et vous ont donné envie de faire cette formation donc au final ce métier. A partir de ces situations, vous pourrez préciser ce qu'elles ont pu vous apporter personnellement, ce qu'elles vous ont inspiré et en quoi elles orientent ce choix de devenir soignant.

Le métier d'infirmier(e) est très varié, n'hésitez pas à mettre en lumière tout contact que vous avez pu avoir avec les professionnels en exercice ou avec les étudiants en soins infirmiers que vous avez pu rencontrer.

Rédiger un projet professionnel, c'est imaginer l'avenir et choisir en connaissance de cause une orientation qui vous apportera de la satisfaction et qui vous engage. C'est donc un écrit personnel et singulier qui va vous caractériser. Il est donc important que vous l'écriviez vous-même : un écrit authentique même maladroit sera plus pertinent qu'un copié-collé trouvé ailleurs. Par contre, en discutant de ce projet avec vos amis, famille ou proches, vous aurez à travers leur opinion ce qui fait que vous êtes fait ou non pour ce métier. Les éléments positifs pourront être repris dans votre écrit.

L'évaluation du projet est fondée à la fois sur le fond et sur la forme : soignez l'écriture, faites attention aux fautes, phrases sans verbe..., relisez-vous ou faites relire votre écrit par un tiers. Les examinateurs sont sensibles à un travail bien présenté et facile à lire. Il est de deux pages maximums.

BON COURAGE A VOUS

DOSSIER MEDICAL

Extrait de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : « **Art. 91 – L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes de l'article 1^{er} du présent arrêté est subordonnée :**

- 1 A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical établi par un médecin agréé⁽¹⁾ attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession⁽¹⁾ (la liste des médecins agréés ARS peut être téléchargée sur internet.)**
- 2 A la production au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ».**

TRES IMPORTANT :

- a) Vaccinations complètes antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique, dont le rappel a été effectué depuis moins de 10 ans.**
- b) Vaccination complète contre l'hépatite B et le dosage des anticorps affirmant l'immunisation (Arrêté du 02 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du Code de la santé publique).**

Il est impératif de commencer votre programme de vaccination dès votre inscription aux épreuves de sélection afin d'être à jour pour la première mise en stage.

Les étudiants non à jour avec leurs obligations vaccinales avant le départ pour leur premier stage ne seront pas autorisés à partir en stage.

FICHE D'INSCRIPTION

EPREUVES DE SELECTION : rentrée septembre 2026 : IFSI PELTRE

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL METZ-THONVILLE

Institut de formation en santé de PELTRE – BAL 41 – 1 ALLEE DU CHATEAU – CS 45001- 57085 METZ CEDEX 03

NOM DE NAISSANCE

NOM D'USAGE **PRENOM**..... **SEXE (M/F)**.....

DATE DE NAISSANCE/...../..... **LIEU DE NAISSANCE**..... **DEPARTEMENT** **NATIONALITE**.....

ADRESSE : RUE.....

CODE POSTAL **VILLE**

TELEPHONE (obligatoire) Fixe Portable

(ce numéro nous permettra éventuellement de vous contacter rapidement en cas d'appel sur liste complémentaire)

ADRESSE MAIL :

TITRES D'INSCRIPTION : (cocher la case correspondante et compléter) :

Diplôme(s) détenu(s) :

Attestations employeur(s) et formations continues

Choix 1 : IFSI de PELTRE

Choix 2 : IFSI de

En cas de liste complémentaire, merci de choisir un IFSI différent du choix 1

Choix 3 : IFSI de

En cas de liste complémentaire, merci de choisir un IFSI différent des choix 1 et 2

Si vous exercez une activité salariée, merci de préciser le nom de l'employeur :

- J'autorise la publication de mes résultats aux épreuves : **OUI**

NON

- J'accepte sans réserve les données de la notice qui régit la sélection

- Je soussigné(e),, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce dossier.

A BRIEY, le **Signature**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

- Pièce d'identité
- Diplôme(s) obtenu(s)
- Relevé de carrière (ou attestations employeurs) et attestations de formations continues
- Lettre de motivation
- Attestation sur l'honneur
- CV

Paiement droits :

- Chèque de 60 €